Bilatérale Salaire CFDT/SAMERA
de la branche d'activité de la manutention ferroviaire
Du 28 janvier 2021

En préambule, la CFDT souhaite émet un regret, pendant toute cette période particulière que nous venons de traverser avec la pandémie liée au COVID, la branche n'a jamais communiqué vers les syndicats pour les informer de ses actions éventuelles en faveur des entreprises et des salariés ; Il a fallu lors du premier confinement, que la CFDT interpelle la branche pour savoir les actions menées en la matière.

Pour la CFDT, il ne faut pas se méprendre, nous ne parlons pas d'une cogestion de la branche sur les entreprises, ce n'est pas son rôle. Ni de la qualité de la participation des personnels ou responsables d'entreprise qui s'investissent au sein de ces instances. Mais une branche professionnelle n'est pas pour la CFDT, un outil dont l'usage est uniquement tourné vers le bénéfice du patronat. C'est avant tout un instrument d'analyses et de propositions, qui par le jeu de la démocratie participative offerte aux partenaires sociaux peut acter et mettre en place des accords de branche. A l'avenir, la CFDT souhaite en toute simplicité que les organisations syndicales puissent au moins être informées des travaux de la branche, quand il y a évènements exceptionnels.

Comme indiqué le 28-01 : cela sera fait en tant que de besoin

La CFDT souhaiterait qu'il soit communiqué aux organisations un état de l'emploi pour cette période COVID (plan APLD, activité temps partiel, taux d'emplois intérimaire, licenciements, état financier des entreprises….

Comme indiqué le 28-01 : cela va être réalisé

La CFDT renouvelle pour cette année, son souhait de voir mis en place un groupe de travail portant sur un accord d'intéressement de branche. Comme cela a été fait dans les branches des banques, industrie alimentaire, travaux publics…

Cf Agenda social : prévu au 2ème semestre 2022

La CFDT rappelle que la loi PACTE imposait une négociation avant le 31 décembre 2020 sur la mise en place d'un plan d'épargne salariale pour les TPE/PME.

A cette occasion, la CFDT renouvelle ses vœux, pour cette année. Souhaite une bonne année à toutes et tous.

- Les classifications ;

Cf Agenda social : travaux à partir de 2022, négociation 2nd semestre 2023

Pour la CFDT, cela fait trop d'années que les travaux portant sur les classifications sont au point mort. La technicité a évolué, désormais bien de nouveaux outils sont utilisés, par ailleurs les donneurs d'ordre sont et seront amenés à demander des prestations dont le niveau qualitatif demandera une meilleure qualification des salariés les exécutants.

- Les salaires minima hiérarchiques ;

Pour la CFDT, la moyenne des augmentations salariales enregistrée au niveau des branches, pour l'exercice 2020, était de l'ordre de 1,5%. La CFDT constate que au niveau de la branche de la manutention ferroviaire, quel que soit l'exercice comptable passé, la revalorisation salariale a toujours été en dessous de la moyenne nationale.

Le contexte COVID impose une situation particulière. Malgré tout la CFDT souhaiterait une revalorisation salariale de 1% salaire et primes. La priorité étant à conserver le plein emploi dans les entreprises, limiter les plans d'APLD, le recours au temps partiel imposé, l'embauche d'intérimaires ou le licenciement.

- Prime de panier :

Arbitrage à faire entre Salaires et Prime panier

La CFDT souhaite qu'une revalorisation de la prime de panier puis être actée pour cette année.

- Article 1 avenant salaire

La CFDT demande à l'identique, la reconduite des mesures reprise à l'article 1 de l'avenant salaire. Mesures portant sur la mise en place d'un système de rattrapage en cas de sortie tardive du décret d'application.

A voir en fin de négociation en CPPNI

Ainsi qu'un dispositif spécifique, afin de protéger les salariés placés sur les coefficients 156 ou 123 pour qu'ils ne soient pas rattrapés par « un effet revalorisation du SMIC ». Afin que les salariés concernés puissent bénéficier de la revalorisation salariale.

- la mutualisation des fonds de financement du paritarisme ;

Agenda social : 2ème et 3ème trimestre 2021

Les mesures issues de l'accord dialogue social de la branche est au point mort.

La CFDT attend toujours les propositions de la branche en terme de formations en expertise économiques des militants syndicaux qui siègeraient dans les commissions de branche, de groupe….

La CFDT rappel que la branche avait donné son accord.

- La mutualisation des fonds de formation professionnelle

passe par la gestion de l'OPCO Mobilités. A ce jour pour la CFDT, l'OPCO semble dans l'incapacité de produire une ligne claire et fiable, pour encourager les salaries à se former. La difficulté à trouver des formations en adéquation, les problématiques nombreuses rencontrées pour la mise en place des CQP de branche nuisent à une politique de formation et par extension à la mise en place d'une politique de GPEC. Cela se fait en particulier au détriment de la formation des manutentionnaires. Une vraie politique de GPEC encouragée par la branche serait favorable à garantir aux entreprises de conserver un personnel formé et fidèle. Il est indéniable pour la CFDT, qu'une politique fiable de formations passe par d'éventuelles revalorisations salariales et l'accès à des postes plus qualifiés.

Agenda social : 2ème semestre 2021 + 1er semestre 2022 + classification

- Les garanties collectives complémentaires ;

Pour la CFDT, c'est un point satisfaisant. Effectivement, les régimes santé et prévoyance sont bien gérés, la réouverture des négociations sur la mise en place du haut degré de solidarité, demandé à l'origine par la CFDT est une bonne chose.

Agenda social : 1er trimestre 2021

- Les mesures liées à la durée du travail, à la répartition et à l'aménagement des horaires et la fixation d'une période de référence est un sujet central.

Agenda social : 2ème semestre 2021 + à suivre pour service propreté à bord

La CFDT évoquera la problématique des personnels embarqués et travaillant à bord des trains. Nous constatons des contrats et avenants de travail non conformes, des organisations de travail parfois différentes pour plusieurs établissements au sein d'une même entreprise et une rémunération qui n'est pas en adéquation avec les missions et les amplitudes horaires effectuées.

- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Agenda social : 2ème semestre 2022

Nous remercions la branche pour les documents fournis et reprenant un certain nombre d'indicateurs pour la branche de la manutention ferroviaire. Même si nous déplorons que ces données soient de 2017.

Si le taux différentiel entre femmes et hommes est moins important que dans certaines branches professionnelles, il est nécessaire selon la CFDT, de ne pas baisser les bras et de travailler à l'obtention d'une égalité de traitement parfaite. La CFDT souhaiterait qu'une étude particulière soit faite sur l'accession au collège maitrise et d'encadrement par les personnels féminins.

Agenda social : 2ème semestre 2022

- Les modalités de poursuites des contrats de travail en cas de cession de marché.

La CFDT a constaté à plusieurs occasions le non-respect de la convention collective. Ainsi, de salariés sont parfois changés de poste et de missions, sans leur consentement, ni la remise d'avenant au contrat de travail. Et souvent sans formation au nouveau poste.

La CFDT souhaiterait qu'il soit effectué un rappel aux entreprises sur l'importance de respecter la CCN et la formation professionnelle adaptée aux nouvelles missions.

Agenda social : 1er trimestre 2021

- La prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels

La CFDT espère que les entreprises ont profités des effets COVID pour former et mettre à niveau leur personnel. Il ressort sur plusieurs entreprises que la formation et prévention aux effets et exposition aux facteurs de risque professionnel est faible, voire inexistante. Ainsi des salariés sont-ils régulièrement exposés aux effets provoqués par le nettoyage des graffitis et aux produits utilisés. La Branche a un vrai rôle a joué en la matière. Une campagne de sensibilisation doit être lancée auprès des entreprises sur ce sujet.

Agenda social : 2ème semestre 2021

- L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Nous manquons de données au sein de la branche sur l'emploi des personnes en situation d'handicapes. La CFDT demande que ce sujet soit porté à l'ordre du jour de la commission adéquate.

Agenda social : 1er semestre 2023

- la valorisation du parcours syndical des militants syndicaux

Lors des travaux portant sur l'accord dialogue social, le sujet a été abordé, mais jamais solutionné. La CFDT demande que ce sujet soit porté à l'ordre du jour de l'agenda social annuel de branche.

- Les primes pour travaux dangereux et insalubres.

Prévention des risques <> prime

La CFDT souhaiterait la mise en place de groupe de travail pour la création d'une prime spécifique pour travaux dangereux. Exposition aux produits toxiques/ nettoyage de graffitis/ exposition aux maladies amenées par les rongeurs….

Saint Denis, le 26 janvier 2021

Pour la FGTE CFDT
L'UFCAC CFDT
Eric FERNANDEZ

5, rue Pleyel | 93200 Saint-Denis 01 76 58 12 21 www.cfdtcheminots.org contact@cfdtcheminots.org CFDT-Cheminots-Officiel @cfdtcheminots